Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le 03 JUIN 2025
ID : 001-210103602-20250602-2025_26-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 Juin 2025

En exercice : 18	*L'an deux mille vingt-cinq et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART*
Présents :	**Présents :** Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Franck LECERF
Votants :	
	Absent excusé : Adeline SIBELLE (Procuration à Michel BRULHART) **Absent :** Jean-Pierre DEMORNEX
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2025_26 - Objet : Demande de subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour l'achat d'équipements de protection

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat d'équipements de protection de la personne pour le S.L.I.S de Saint-Jean-de-Gonville auprès des sociétés ROSTAING et ALTORISK pour un montant de 657.06 € H.T.

Par délibération en date du 16 décembre 2022, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain a établi la liste du matériel subventionnable pour les communes ayant un S.L.I.S.

Conformément à cette liste, la commune de Saint-Jean-de-Gonville peut solliciter l'octroi d'une subvention pour le matériel acquis, dans la limite du plafond fixé à 624.56 € et un taux de subvention de 60%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour un plafond total de 624.56 € H.T. et un taux de subvention de 60 %, soit un montant de subvention attendu de 374.74 €.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)